



garantie ou pas d'un véhicule , pour un achat entre particulier

Par **kevin45**, le **12/04/2012** à **23:01**

bonjour,

j'ai acheter un véhicule à un ami (CT ok) le 24 mars 2012 donc il y a bientôt 3 semaine , et je suis malheureusement tomber en panne au bout de la deuxième semaine . Le véhicule "ne tenait plus le ralentie" et finissait par caler . Je l'ai donc amener au garage et la panne proviendrai donc des bobines d'allumages .

J'aurai donc voulu savoir si il exister une garantie et si c'était au vendeur ou à moi de payer les réparations sachant qu'il ne pouvait pas savoir que celles-ci "lâcherai" . J'ai rouler à peu près 600km avec depuis l'achat.

Merci de votre réponse

Par **janus2fr**, le **13/04/2012** à **07:59**

Bonjour,

Non, il n'existe pas d'autre garantie entre particuliers que la garantie des vices cachés.

Mais pour faire valoir le vice caché, il faut pouvoir prouver que la panne existait déjà au moment de la vente et que vous ne pouviez pas vous en apercevoir même avec un essai et examen poussé.

Par **kevin45**, le **13/04/2012** à **12:23**

d'accord je vous remercie d'avoir répondu aussi rapidement . bonne journée à vous